

N° 7

Séance du 30 octobre 2008

OBJET :
EFFECTIFS DE
L'OFFICE DE
TOURISME DU PAYS
DE SAINT-GALMIER
AU 1^{ER} JANVIER
2009

Présents : Mesdames et Messieurs Mesdames et Messieurs Gabriel BENIER, Marie-Antoinette BENY, Patrick BOUCHET, Gérard BROT, Joaquim CARO, Gérard ESCALES, Claude GIRAUD, Céline LAURENT, Anne-Marie MARTIRE, Alexandra NEVEU, Denis PONCET, Béatrice RONDY, Valérie TISSOT

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mesdames et Messieurs Monique BAYARD, Françoise BESSON, Magali CARETTE, Armelle DESJOYAUX, Guy FRANÇON, Bernard PHILIPPON, François TARDY

Secrétaire : Claude GIRAUD

Vu les articles L132 à L 133-10, L 134-6, R133-1 à R 133-18 et R134-12 du Code du Tourisme,
Vu l'article R133-11 du code du tourisme,
Vu l'article 5 des statuts de l'office de tourisme du Pays de Saint-Galmier

Monsieur le président rappelle, en vertu de l'article L122-12 du Code du Travail, les contrats des personnes qui exercent un emploi dans un organisme chargé de la gestion d'un service public perdurent même en cas de changement d'opérateur de service public ; ce principe vaut que le service passe d'un opérateur privé à un opérateur public. En conséquence, en l'absence de disparition du service, les contrats des personnes en charge du service pour le compte de l'ancien opérateur perdurent et leur sort relève désormais du nouvel opérateur.

Ainsi dans l'hypothèse d'un passage d'un opérateur de droit privé à une régie gérant un SPIC ou un EPIC, l'organisme public peut ne rien changer pour l'ensemble des personnels sauf pour le directeur, qui devra soit accepter de basculer sur un contrat de droit public à durée déterminée soit renoncer au poste.

Le personnel de l'Office de Tourisme du Pays de Saint-Galmier actuel et nécessaire au fonctionnement des différents services est présenté dans le tableau des effectifs suivant :

Fonction	Hebdo	Mensuel	Echelon / indice (CCN 3175)	
Agent Accueil	35	151.67	1.1 / 1300	CDI TEMPS PLEIN
Agent Accueil	35	151.67	1.2 / 1400	CDI TEMPS PLEIN
Agent Accueil et Guidage	35	151.67	1.1 / 1300	CDI TEMPS PLEIN
Responsable Service Accueil	35	151.67	2.1 / 1550	CDI TEMPS PLEIN

Chargée de Promotion, Communication et Accueil	35	151.67	1.2 / 1400	CDI TEMPS PLEIN
Chargée de Commercialisation, Guidage et Accueil	28	121.34	1.3 / 1480	CDI TEMPS PARTIEL
Responsable Administratif et Infographie	35	151.67	2.2 / 1725	CDI TEMPS PLEIN
Directeur	35	151.67	3.2 / 2800	CDD 3 ans (contrat de droit public)

Monsieur le président précise que les salariés continueront de bénéficier de leur ancienneté actuelle, d'un 13^{ème} mois indexé au 12^{ème} de la masse salariale annuelle brute (défalquée des absences éventuelles) et d'une complémentaire santé (60% prise en charge par l'employeur).

Monsieur le Président dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au budget primitif 2009.

Le comité de direction, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le président et en avoir délibéré :

Approuve cette proposition par 13 voix pour.

Fait et délibéré, à Saint-Galmier le 30 octobre 2008.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Claude GIRAUD